

04 mai 2003 -19:00

conseil des Ministres du 4 mai 2003

Le Conseil des Ministres s'est réuni, dimanche, à partir de 15 heures, au 16 rue de la Loi, sous la présidence de Guy Verhofstadt, Premier ministre, à propos des vols de nuit, à l'aéroport de Bruxelles-National.

Le Conseil des Ministres s'est réuni, dimanche, à partir de 15 heures, au 16 rue de la Loi, sous la présidence de Guy Verhofstadt, Premier ministre, à propos des vols de nuit, à l'aéroport de Bruxelles-National.

Il a été décidé que le Directeur général des Transports aériens retirera immédiatement la "Notam" (notice to airmen) du 30 avril dernier. La Ministre compétente pour le Transport aérien demandera immédiatement au Directeur général des Transports aériens et à Belgocontrol de rendre opérationnelle la route qui fut proposée à la fin février, mais avec une déviation de 7 degrés au lieu de 8 degrés, en survolant au maximum les zones non peuplées de la gare de formation et du port de Bruxelles. Ainsi, on rencontrera la demande de la Région bruxelloise de revenir à l'accord du 24 janvier 2003. La plainte de la ville de Bruxelles sera ainsi sans objet. Belgocontrol a reçu ce dimanche 4 mai 2003 l'instruction de préparer une nouvelle Notam, visant à appliquer cette procédure dès la date initialement prévue du 12 juin.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

04 mai 2003 -19:00

Appartient à [conseil des Ministres du 4 mai 2003](#)

Vols de nuit

Il a été décidé que le Directeur général des Transports aériens retirera immédiatement la "Notam" (notice to airmen) du 30 avril dernier.

Il a été décidé que le Directeur général des Transports aériens retirera immédiatement la "Notam" (notice to airmen) du 30 avril dernier.

La Ministre compétente pour le Transport aérien demandera immédiatement à au Directeur général des Transports aériens et à Belgocontrol de rendre opérationnelle la route qui fut proposée à la fin février, mais avec une déviation de 7 degrés au lieu de 8 degrés, en survolant au maximum les zones non peuplées de la gare de formation et du port de Bruxelles. Ainsi, on rencontrera la demande de la Région bruxelloise de revenir à l'accord du 24 janvier 2003. La plainte de la ville de Bruxelles sera ainsi sans objet. Belgocontrol a reçu ce dimanche 4 mai 2003 l'instruction de préparer une nouvelle Notam, visant à appliquer cette procédure dès la date initialement prévue du 12 juin.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe